



Enjeux de l'égalité au XXI siècle en Suisse

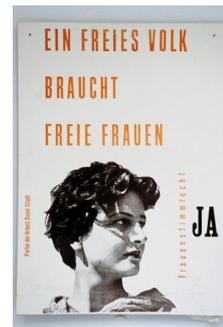
Helvetia Latina
Berne – 25 novembre 2014

Points abordés

1. Rappel historique
2. Quelques chiffres sur la situation de l'égalité en Suisse
3. Bases légales
4. Domaines d'action du BFEG
5. Excursus vers le symbolique
6. Conclusion

1. Rappel historique

- En Suisse, les hommes ont le droit de vote depuis 1848 et l'ont accordé aux femmes en 1971.



Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes (BFEG) – www.egallite-suisse.ch

3

Un suffrage féminin longuement débattu (1893- 1971)

1893-1971 Plus de 70 votations communales, cantonales et fédérales
1959 Première votation fédérale sur le droit de vote féminin



Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes (BFEG) – www.egallite-suisse.ch

4

L'inégalité, un enjeu collectif

- Les inégalités existent. Certaines concernent surtout les femmes, d'autres les hommes.
 - Les inégalités qui frappent les femmes affectent cependant aussi les hommes et réciproquement.
 - Ainsi, la discrimination salariale qui touche une femme a des conséquences sur son partenaire, ses enfants, à court et à long terme, puisque les pensions alimentaires en cas de divorce ou le montant de la retraite seront aussi affectés.
 - Les inégalités ont aussi des conséquences néfastes pour les entreprises : concurrence déloyale de la part des employeurs qui discriminent au niveau salarial et réduisent ainsi leurs coûts, retrait de la force de travail féminine, pénurie de personnel qualifié, etc.
 - Pour la justice, pour la sécurité économique du pays, pour des relations sociales harmonieuses, il est important que les inégalités soient éliminées.
- La mixité et l'égalité bénéficient aux individus comme à l'ensemble de la société.

2. Quelques chiffres

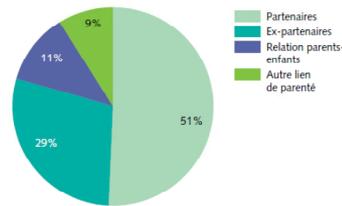
- Où en est l'égalité en Suisse au XXI^e siècle ?



Violence domestique enregistrée

- En 2013, 16'495 infractions commises dans le cadre domestique et 9381 victimes ont été enregistrées par la police.
- En Suisse, environ la moitié des homicides a lieu dans le cadre domestique.
- En 2013, 24 personnes sont mortes ainsi : 19 femmes et 5 hommes.
- Pour la période 2009 à 2012, le nombre est de 100 personnes.
- Les femmes sont 3 fois plus souvent victimes que les hommes. Les hommes sont 4 fois plus souvent auteurs que les femmes.

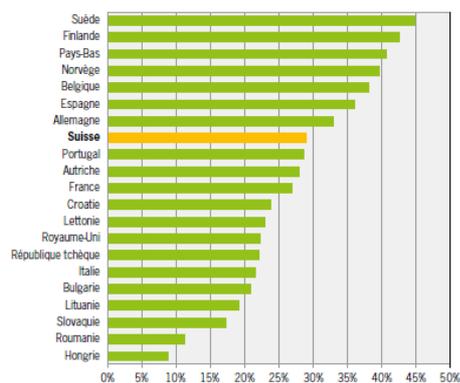
Infractions de violence domestique enregistrées par la police, selon la relation, 2013 G 2



Source: OFS – statistique policière de la criminalité (SPC) © OFS, Neuchâtel 2014

Femmes dans les parlements nationaux

Part des femmes dans les parlements nationaux, en 2012 G 39



Etat au jour du scrutin

Source: UNECE Gender Statistics Database

© OFS

Le travail des femmes n'est pas une nouveauté

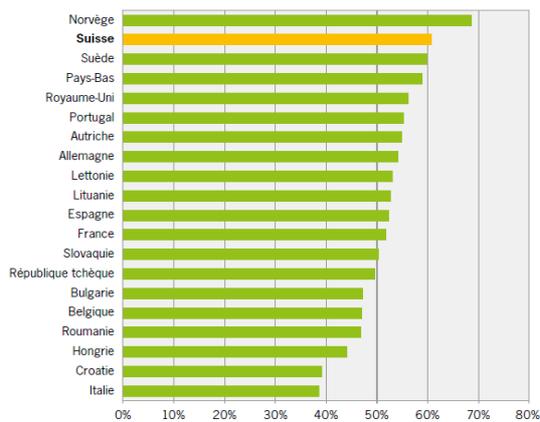
La majorité des femmes ont participé ont soutenu économiquement leur famille, de tous temps, à l'exception de 30 années dites glorieuses.



Les femmes très présentes sur le marché du travail en Suisse

Taux d'activité professionnelle des femmes de 15 ans et plus, en 2011

G 36



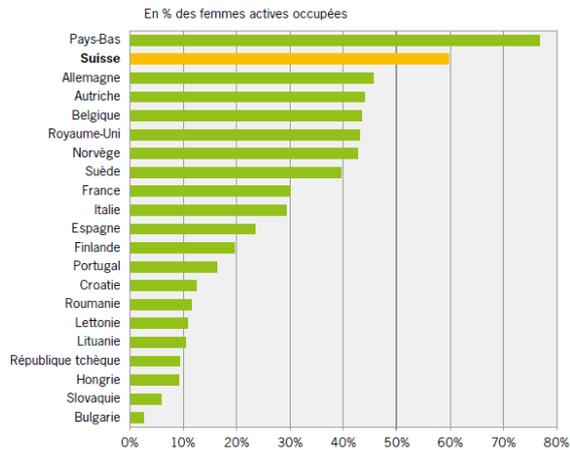
Source: UNECE Gender Statistics Database

© OFS

Le temps partiel, spécialité féminine en Suisse

Femmes employées à temps partiel, en 2011

G 37



Source: UNECE Gender Statistics Database

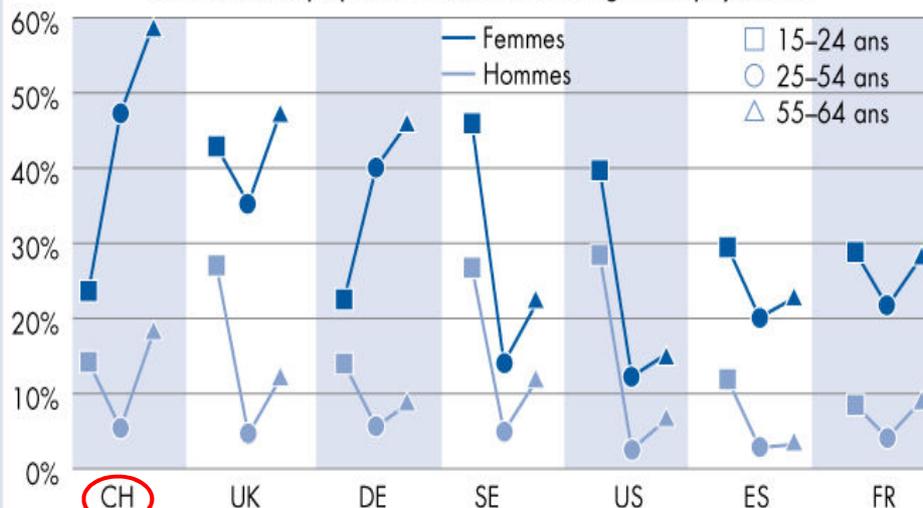
© BFS

Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes (BFEG) – www.egalite-suisse.ch

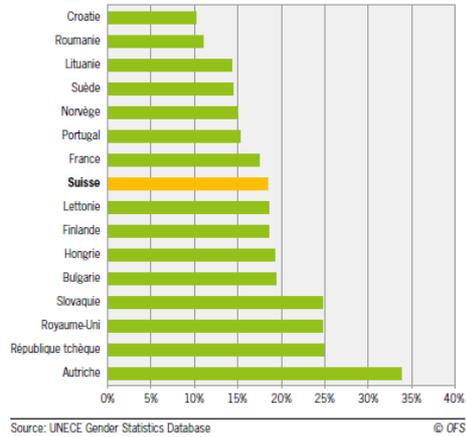
11

Activité à temps partiel selon le sexe, l'âge et le pays, 2006 (Source : FORS Social Report 2008)

Activité à temps partiel selon le sexe, l'âge et le pays 2006

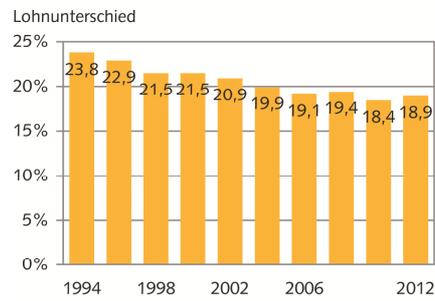


Différence salariale entre femmes et hommes, en 2010 G 38



Différence salariale 2012: 18,9% (2010: 18,4%)

Monatlicher Bruttolohn Privater Sektor



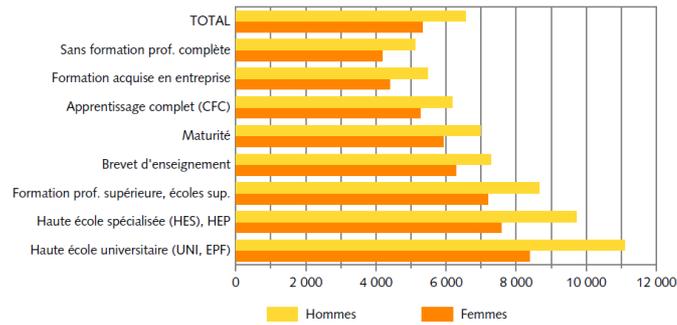
Quelle: BFS – Schweizerische Lohnstrukturerhebung (LSE) © BFS, Neuchâtel 2014

Différence pour une formation analogue

Salaire mensuel brut selon la formation et le sexe, en 2012

G 2

Valeur centrale (médiane), en francs - secteur privé



Source: Enquête suisse sur la structure des salaires

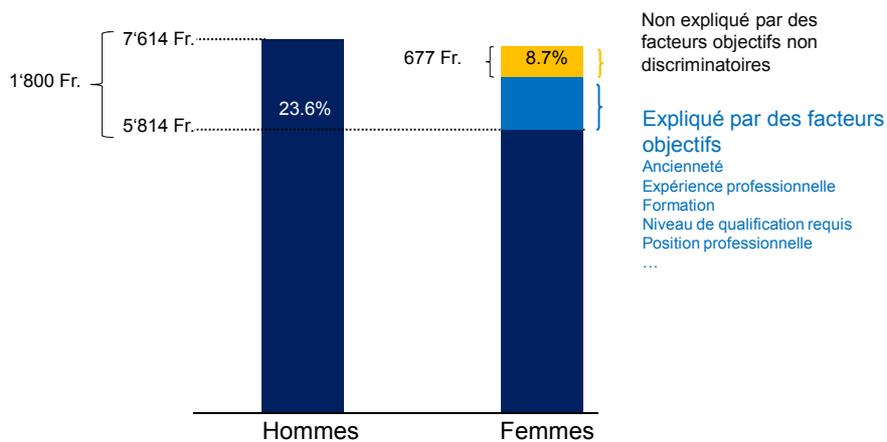
© OFS

Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes (BFEG) – www.egalite-suisse.ch

15

2010 - Différence / Discrimination

Salaire brut moyen standardisé



Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes (BFEG) – www.egalite-suisse.ch

16

Constitution fédérale - Art. 8 (1999) (a1981)

- ³ L'homme et la femme sont égaux en droit. La loi pourvoit à l'égalité de droit et de fait, en particulier dans les domaines de la famille, de la formation et du travail. L'homme et la femme ont droit à un salaire égal pour un travail de valeur égale.



Loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes

Art. 3 - Interdiction de discriminer

- ¹ Il est interdit de discriminer les travailleurs à raison du sexe, soit directement, soit indirectement, notamment en se fondant sur leur état civil ou leur situation familiale ou, s'agissant de femmes, leur grossesse.
- ² L'interdiction de toute discrimination s'applique notamment à l'embauche, à l'attribution des tâches, à l'aménagement des conditions de travail, à la rémunération, à la formation et au perfectionnement professionnels, à la promotion et à la résiliation des rapports de travail.
- ³ Ne constituent pas une discrimination les mesures appropriées visant à promouvoir dans les faits l'égalité entre femmes et hommes.

Domaine du droit
Travail législatif
et relations internationales

Domaine du travail
Lutte contre l'inégalité salariale
et le harcèlement sexuel

Encouragement des mesures de conciliation
entre l'activité professionnelle et la vie
familiale

Domaine de lutte
contre la violence domestique
Lutte contre la violence dans le couple,
y inclus mariage forcé



Lutte contre la discrimination salariale quelques mesures réalisées ou soutenues par la Confédération

- 1. Analyses statistiques :** Enquête suisse sur la structure des salaires (OFS)
- 2. Actions d'information ciblées :** ateliers pour les RH, etc. proposés par le BFEG
- 3. Développement d'outils et de mesures facultatives**
 - **Lohngleichheitsinstrument Bund – LOGIB**
 - Outil informatique d'analyse salariale pour les entreprises, développé par le BFEG, repris par d'autres pays (Allemagne, Luxembourg, etc.); outil simple et gratuit; téléchargement anonyme; disponibilité en 4 langues (D-F-I-E).
 - **Label equal salary**
 - Certification qui opère en collaboration avec l'Observatoire universitaire de l'emploi (OUE) de l'Université de Genève, certification soutenue par la Confédération.
 - **Dialogue sur l'égalité des salaires (2010-2014)**
 - Projet d'analyse volontaire des pratiques salariales des entreprises, lancé par les organisations faïtières d'employeurs et d'employé-e-s et soutenu par la Confédération.
- 4. Contrôles dans le cadre des marchés publics**
 - Contrôles aléatoires effectués par le BFEG.

Programmes d'encouragement (LEg, art. 14)

FEMMES - PME
Brevet de gestionnaire de PME familiales
par validation des acquis



Retraites
Populair



Samuel Werder AG - eine ausgezeichnete Arbeitgeberin – Prädikat "Familie UND Beruf" der Fachstelle UND

L'entreprise « Samuel Werder AG » travaille le métal et les matières plastiques pour l'industrie high-tech et occupe environ 50 personnes. Elle a réalisé un bilan et mis en œuvre une série de mesures, dans le cadre d'un projet du canton d'Argovie encourageant les PME à offrir des conditions de travail favorables aux familles. Les bénéficiaires directs des mesures sont essentiellement les hommes, étant donné qu'ils constituent la grande majorité du personnel employé par l'entreprise.

6. Excursus vers le symbolique



Une garde-robe qui suscite
bien des commentaires



Global Media Monitoring Project GMMP

Global Media Monitoring Project

- Analyse d'une journée du point de vue du genre de la production de la presse papier, radiophonique, télévisuelle et électronique d'une journée dans le monde;
- Analyse d'une journée médiatique
- Protocole et grille d'analyse très précis; deux thèmes :
 - de qui est-ce qu'on parle et comment?
 - qui tient la plume ou le micro?
- Participation de nombreux pays:
 - 71 pays le 18 janvier 1995
 - 70 pays le 1er février 2000
 - 76 pays le 16 février 2005
 - 108 pays le 10 novembre 2009



Global Media Monitoring Project

Femmes	GMMP 2010 Monde	GMMP 2010 Suisse	GMMP 2010 Suisse			Suisse romande	
			alémanique	italienne	romande	GMMP 2005	GMMP 2000
Figures	24%	22%	19%	27%	24%	17%	17%
Signatures	37%	34%	23%	44%	31%	29%	30%



« Les présidences de la Confédération et des deux Chambres seront occupées par des femmes » - De g. à dr. Pascale Bruderer, conseillère nationale, Doris Leuthard, conseillère fédérale, Erika Forster, conseillère aux Etats.
(Capture d'écran de 24heures.ch – 10 novembre 2010)

Quelle est la situation en 2014?

14 février 2014



Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes (BFEG) – www.egalite-suisse.ch

25

6 quotidiens du 14 février 2014

	Hommes	Femmes
Der Bund	7	3
Die NZZ	3	-
Die Basler Zeitung	17	4
Der Tages-Anzeiger	12	-
Le Temps	8	2
Le Matin	11	1
TOTAL	68	10 (= 15%)

Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes (BFEG) – www.egalite-suisse.ch

26

Origine du masculin générique



- En 1647, le grammairien Claude Favre de Vaugelas estime que « le genre masculin étant le plus noble, il doit prédominer chaque fois que le masculin et le féminin se trouvent ensemble ».
- En 1767, le grammairien Nicolas Beauzée rappelle les motivations de cette règle : « Le genre masculin est réputé plus noble que le féminin, à cause de la supériorité du mâle sur la femelle. »

Quotidien français - *Le Monde*

- *Le Monde* a tenté de se faire une religion en la matière. Son "Livres de style" contient une liste indicative pour la féminisation des noms. Les journalistes sont censés écrire une agrégée, une ministre, une députée, une inspectrice, mais aussi une première ministre, une sergente, une écrivaine, une auteure, une procureure, une professeure, une metteuse en scène... Pour d'autres mots, en revanche, seul l'article doit être féminisé : une garde des sceaux, une peintre, un ingénieur, un chauffeur, un docteur et même un matelot... Mais tous les rédacteurs et rédactrices du Monde n'appliquent pas cette règle - sujette d'ailleurs à des évolutions constantes -, et il suffit de lire leurs articles pour s'en rendre compte.
- Il existe au moins deux bonnes raisons pour féminiser les noms : adapter le vocabulaire aux mœurs et ne pas imposer aux femmes des termes masculins qui nient une part importante de leur identité.[...] Le langage n'est pas neutre, il reflète les structures et les rapports de force d'une société. De Gabrielle Chanel, on dit qu'elle était un grand couturier, alors qu'une couturière est une petite main du métier... Mais la langue évolue constamment.

(Robert Solé, "L'autre moitié du ciel", *Le Monde*, 29 septembre 2005)

Pour conclure



- Selon Marie-Hélène Drivaud, directrice éditoriale du Petit Robert:
- *Le Petit Robert a toujours féminisé assez en avance sur son temps. « La ministre » a été intégrée très vite. Tant que la langue et la grammaire le permettent, les querelles qu'il y a pu avoir autour de "la" ministre ne nous intéressent pas.*



Merci de votre attention